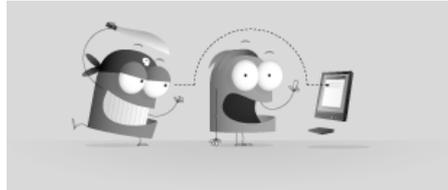


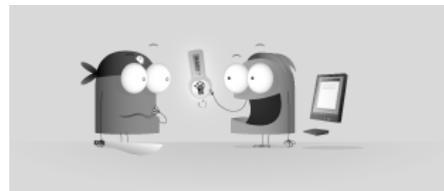


# La clé de sécurité OTP



**ON NE BADINE PAS AVEC LA SÉCURITÉ !**

Dans le cadre du déploiement de l'application  
« **Base élèves premier degré (BE1D)** »  
chaque directeur d'école et agent de mairie  
va disposer d'un outil d'authentification forte  
pour y accéder : **une clé de sécurité personnelle**



**OTP**  
**One Time Password**  
ou mot de passe à usage unique.



## Sommaire



### Avant-propos

Base élèves premier degré

### Pourquoi ?

Une garantie de sécurité  
Une clé personnelle et nominative

### Pour qui ?

Les détenteurs  
Les acteurs

### Comment ça marche ?

Une clé délivrée en mains propres  
Un code toutes les minutes  
Initialisation de la clé  
Se connecter avec la clé  
Restitution de la clé

### Que faire en cas de...?

Oubli du code PIN  
Perte, vol ou bris de la clé  
Oubli de la clé  
Les outils d'assistance  
L'authentification alternative en cas d'incident

### Les bonnes pratiques

Responsabilité du détenteur  
Code PIN  
Poste de travail  
Stockage de la clé

### Le déploiement dans l'académie de Strasbourg

Les intervenants  
Les documents  
Le calendrier



## Avant-propos

# Base élèves premier degré

- application à disposition des directeurs d'école et des agents de mairie.
  - contient des données nominatives
- doit faire l'objet de procédures sécurisées
- accès se fait aujourd'hui par un login et un mot de passe,

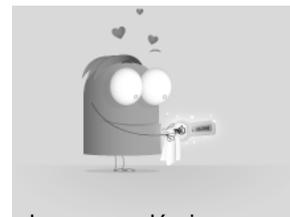
**Cette authentification ne remplit pas les conditions de sécurité exigées.**

L'utilisation de la clé de sécurité OTP garantira un niveau de sécurité très élevé, que l'on est en droit d'attendre pour toutes informations nominatives relatives à des personnes mineures.



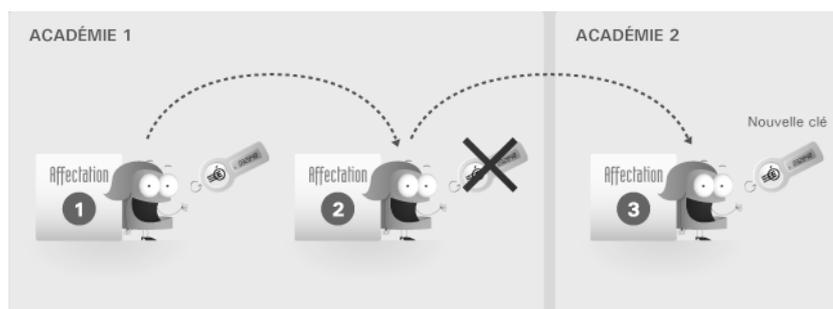
## Pourquoi?

# Une clé personnelle et nominative



Le détenteur conserve sa clé tant qu'il reste directeur au sein de son académie.

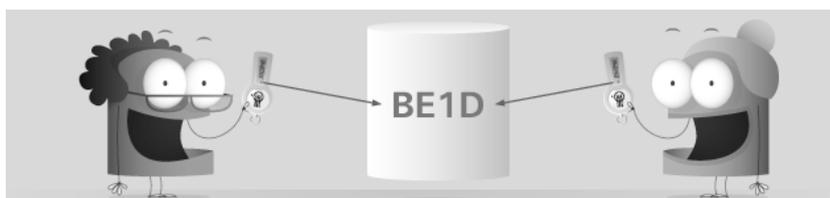
- Ainsi tout changement d'affectation intra-académique n'entraîne pas la restitution de la clé, mais uniquement la mise à jour de ses droits d'accès aux applications.
- Si par contre un porteur de clé quitte son académie, il doit alors la remettre à son responsable et s'en voit attribuer une nouvelle dans son académie de destination.



Pour qui ?

# Les détenteurs

Les détenteurs des clés OTP sont les utilisateurs de « Base élèves premier degré » :



**Les directeurs d'école**

**Les agents de mairie**

(de une à deux clés par mairie en fonction de la taille de celle-ci)



Pour qui ?

# Les acteurs de la chaîne organisationnelle académique



**RAD**

Responsable  
Académique du Déploiement  
des clés de sécurité

**AC**

opérateur  
Affectation  
des Clés



**AST**

ASsistance Technique



**OSP**

Officier de Sécurité  
de Proximité

**RC**

chargé de  
Remise des Clés



**DC**

Détenteur de la Clé



Pour qui ?

# Les acteurs de la chaîne organisationnelle académique



**RAD** : le **R**esponsable **A**cadémique du **D**éploiement

Ce rôle est pris en charge par le RSSI ou son adjoint, qui est à ce titre responsable du dispositif des clés de sécurité.



**AC** : l'opérateur **A**ffectation des **C**lés

Il supervise la mise en œuvre technique du dispositif des clés de sécurité et administre la plate-forme d'authentification. Il renseigne dans le système les clés qui seront ensuite affectées aux utilisateurs.



**AST** : l'**A**SSistance **T**echnique

Elle est chargée de l'assistance technique et de la gestion des demandes de révocation des clefs de sécurité. Cette charge est confiée à la plate-forme d'assistance académique.



Pour qui ?

# Les acteurs de la chaîne organisationnelle académique



**OSP** : l'**O**fficier de **S**écurité de **P**roximité

Il est responsable au niveau départemental de l'affectation des clés de sécurité. Il associe à chaque utilisateur un numéro de clé de sécurité. Il est chargé de la révocation des clés de sécurité en cas de perte, de vol ou de bris. Il forme les RC aux processus de distribution des clés.



**RC** : le chargé de **R**emise des **C**lés

Le chargé de la remise des clés est l'élément majeur de la chaîne de distribution ; il organise la formation des utilisateurs soit sous forme collégiale, soit de façon individuelle, et leur remet leur clé en face-à-face.



**DC** : le **D**étenteur de la **C**lé

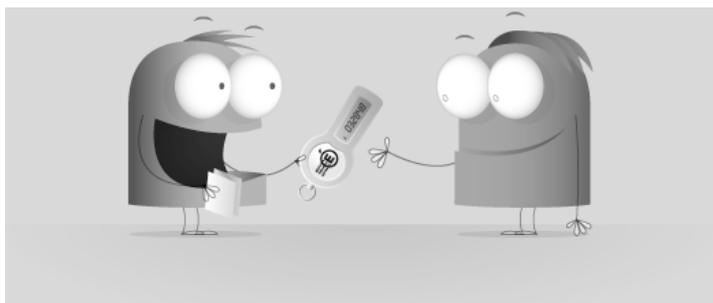
L'utilisateur (directeur d'école, Maire ou son représentant) est la personne détentrice de la clé de sécurité. Cette personne reçoit en mains propres la clé de sécurité de l'Inspecteur chargé de la circonscription (IEN) et en accuse réception.



Comment ça marche ?

## Une clé délivrée en mains propres

La clé de sécurité est remise en **mains propres par le chargé de Remise de la Clé (RC)**, l'inspecteur de l'Éducation Nationale chargé de circonscription. L'étape de la remise de la clé en mains propres à son porteur **constitue le maillon fondamental de la chaîne de confiance** garantissant un niveau d'**authentification élevé**.



Le nouveau détenteur de la clé en accuse réception sur un bordereau de remise des clés de sécurité. À cette même occasion le RC remet un **manuel d'utilisation**.



La clé de sécurité OTP



Comment ça marche ?

## Un code toutes les minutes

La clé de sécurité, à ne pas confondre avec une clé USB, fonctionne de façon complètement autonome : aucune connexion à l'ordinateur.

Elle génère un **code à 6 chiffres** toutes les minutes, le « **code de clé** ».

Ce code, ajouté au code secret (appelé aussi **code PIN**) que l'utilisateur a choisi, constitue le mot de passe d'accès à l'application BE1D, ou « **PASSCODE** ».



**PASSCODE = CODE PIN + CODE DE CLÉ**

Par exemple, si la clé ci-dessus appartenait à Jean DUPONT, dont le code PIN est 2468, son **PASSCODE** serait : **2468032848**

L'utilisateur choisit son code PIN lors de sa première connexion à BE1D. Il choisit un code numérique entre 4 et 6 chiffres. **Ce code doit rester secret.**



La clé de sécurité OTP



Comment ça marche ?

# Un code toutes les minutes



Le «**décompteur de temps**» indique le temps dont dispose l'utilisateur pour saisir le code affiché sur la clé. Lorsque le temps s'est écoulé, un nouveau code s'affiche.



Comment ça marche ?

# Initialisation de la clé

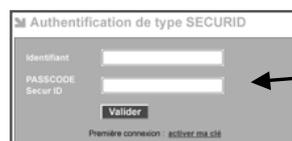
- 1 L'utilisateur se connecte à l'adresse académique de BE1D :

<http://www.ac-strasbourg.fr/si>

Cette page contient toutes les adresses permettant d'accéder à BE1D.

- 2 **Création du code PIN**

L'utilisateur doit s'authentifier. Il saisit son **identifiant (ID utilisateur)** et le «**PassCode**» qui correspond au code qui s'affiche sur la clé (puisqu'il n'est pas encore défini) et valide.



Comment ça marche ?

# Initialisation de la clé

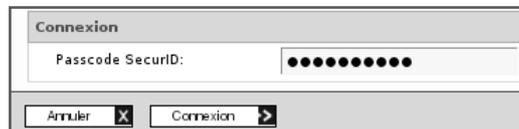
- 3 L'utilisateur saisit le **code PIN de son choix** (2 fois pour vérification) et valide.



Comment ça marche ?

# Initialisation de la clé

- 4 L'utilisateur doit attendre le changement de l'affichage sur l'écran de la clé, puis il saisit le **mot de passe complet (PassCode SecurID)** qui correspond à son code PIN **plus le code qui s'affiche sur sa clé** et valide.



**PASSCODE = CODE PIN + CODE DE CLÉ**

- 5 L'utilisateur peut désormais accéder à la Base Élèves en qualité d'utilisateur reconnu.



Comment ça marche ?

# Se connecter avec la clé



- 1 L'utilisateur se connecte à l'adresse académique : <http://www.ac-strasbourg.fr/si>
- 2 Il clique sur l'URL d'accès à l'application.
- 3 Il saisit son **identifiant (ID Utilisateur)** et le « **Passcode** » (mot de passe).

## Authentification de type SECURID

Identifiant

PASSCODE Secur ID

**Valider**

Première connexion : [activer ma clé](#)

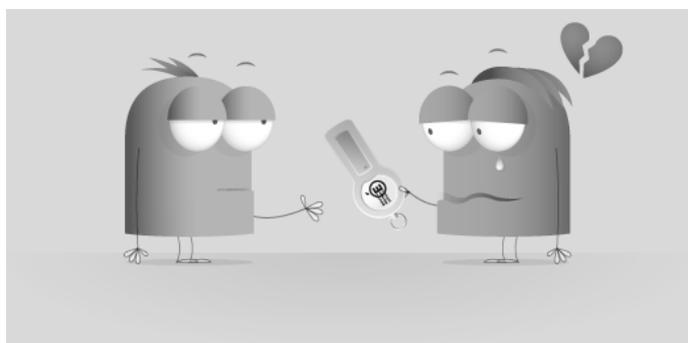


**PASSCODE = CODE PIN + CODE DE CLÉ**



Comment ça marche ?

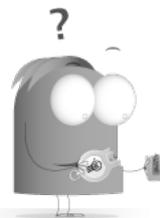
# Restitution de la clé



Au moment de son **départ définitif, de sa cessation de fonction de directeur, d'une longue période d'absence ou à l'expiration de la validité de la clé de sécurité**, le détenteur restitue la clé de sécurité à l'inspecteur de l'Éducation nationale et signe le bordereau de restitution.

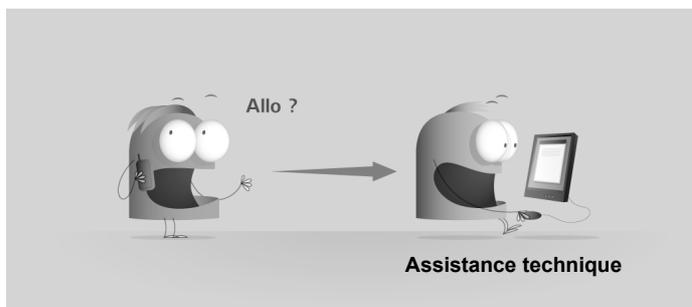


Que faire en cas de ... ?



## Perte, vol ou bris de la clé

Dans le cas d'une indisponibilité définitive de la clé, et notamment dans les situations de vol ou de perte, afin de se prémunir contre une utilisation frauduleuse, le détenteur doit **demander au plus vite la désactivation de sa clé** en appelant la plate-forme d'assistance au numéro qui lui a été indiqué lors de sa formation.



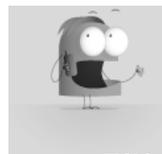
Cette opération est analogue à la procédure d'opposition pour une carte bancaire, ou de révocation pour un certificat électronique.



Que faire en cas de ... ?

## L'assistance

- Oubli du code PIN
- Perte, vol ou bris de la clé



Téléphoner à la  
plate-forme d'assistance  
**Tél : 0 810 000 891**



Se connecter au site web  
de la plate-forme d'assistance  
**[www.ac-strasbourg.fr/assistance](http://www.ac-strasbourg.fr/assistance)**



Envoyer un mél  
à la plate-forme d'assistance  
**Mél : [assistance@ac-strasbourg.fr](mailto:assistance@ac-strasbourg.fr)**



Du lundi au vendredi : de 8 heures à 18 heures



Les bonnes pratiques

# Responsabilité du détenteur



La clé de sécurité est personnellement affectée à un détenteur. Celui-ci est donc entièrement responsable de l'usage qui en est fait.

Il veille à ne pas égarer sa clé de sécurité et à détruire toute trace du code PIN nécessaire à l'utilisation de la clé. La détention par un tiers de la clé de sécurité et du code PIN permet en effet de se substituer au porteur et d'agir en son nom.



La clé de sécurité OIP



Les bonnes pratiques

# Code PIN



Chaque utilisateur doit veiller au respect de la sécurité liée aux mots de passe permettant l'accès à Base Élèves Premier Degré. Ceci implique entre autres le respect des règles de base suivantes :

- bien choisir son code PIN (éviter les codes ayant des liens évidents avec l'environnement de l'école, comme par exemples : code UAI ou code postal);
- ne pas écrire son code PIN. Le code PIN **doit être mémorisé et gardé secret**. En aucun cas ce code ne doit être récupérable par un tiers malveillant qui viendrait à entrer en possession de la clé;
- s'engager à demander l'annulation de ce code PIN au service académique (ou procéder soi-même à l'opération, si cela est réalisable) en cas de doute sur sa confidentialité.



La clé de sécurité OIP



Les bonnes pratiques

# Stockage de la clé



La clé de sécurité doit faire l'objet de précaution de rangement. Elle ne doit pas être laissée sans surveillance. Il faut éviter de la laisser la nuit ou pendant les périodes de vacances dans les locaux scolaires.

La clé de sécurité retenue par le ministère est au format « porte-clés »; idéalement, elle doit trouver sa place au côté des autres clés de l'utilisateur, permettant à ce dernier de l'avoir toujours à disposition.

Ce dispositif est en conformité avec les contraintes de confidentialité et de sécurité exigées pour l'accès à des informations nominatives relatives à des personnes mineures.

